



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil quatorze le vendredi 06 février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 29 janvier 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON, Maire.**

Etaient présents : Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Evelyne CHIAPPERIN, Adjoint ; Eric BROCHARD, Philippe GEHAN, Nicole GUERIN, Jacques ISAMBERT, Ludovic MALLET, Jean-Marc LEMAIRE, Denis MARC, Dominique MARTIN, Dominique VIOLETTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Véronique DUBOC (pouvoir à V. BASTON), Frédéric LAMON (pouvoir à Ludovic MALLET), conseillers municipaux.

Jacques ISAMBERT a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BASTON, Maire, à 19 heures 30 minutes.

Délibération n° 15.02.01 : Projet autoroutier -Positionnement sur les hypothèses de tracé et les points d'échanges.

Madame le Maire rappelle que dans le but d'achever l'aménagement de la RN154, le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire a proposé la mise en concession autoroutière en solution alternative à la mise en 2x2 voies progressives. Une première phase de concertation s'est déroulée du 12 octobre 2009 au 28 janvier 2010.

Lors de cette concertation, le Conseil municipal de Marville-Moutiers-Brûlé (commune située sur l'axe Dreux-Chartres et déviée depuis 1995) avait pris une délibération le 3 décembre 2009 pour signaler certaines préoccupations liées à ce projet de concession autoroutière et plus particulièrement sur le péage Dreux-Chartres. En effet, le dossier de concertation de l'époque faisait état d'un retour de trafic sur la voie de substitution traversant Marville-Moutiers-Brûlé d'environ **3 000 véhicules par jour**.

L'objectif du maître d'ouvrage étant la sécurité de la population, il n'était pas possible pour les élus de Marville-Moutiers-Brûlé d'accepter cette situation.

Depuis le 10 décembre 2014, une deuxième phase de concertation se déroule suite à la décision de l'Etat de procéder à l'aménagement par concession de la RN154. Cette concertation porte sur les hypothèses de tracés et le dispositif de points d'échanges.

Le dossier de concertation élaboré par la DREAL permet de retenir les points essentiels suivants concernant la commune de Marville-Moutiers-Brûlé :

Le secteur 2 : Dreux-Chartres, d'une longueur de 20 km, est déjà aménagée en 2x2 voies (de Poisvilliers à Marville-Moutiers-Brûlé) et sera réintégré dans la concession autoroutière avec un système de péage fermé. Les points d'accès et de sortie actuels seront supprimés. Dans le dossier de concertation, il est évoqué un retour de trafic de **6 000 véhicules par jour** sur l'itinéraire de substitution emprunté par les navetteurs Dreux-Chartres du fait du péage. Un point d'échanges (2A) pourrait se situer au niveau de la RD 26. La nouvelle infrastructure est raccordée à Marville-Moutiers-Brûlé (300 mètre du pont reliant Marville à Imbermais selon les échanges avec la DREAL) pour ensuite rejoindre Garnay par deux variantes possibles : par le nord de Chambléan ou par le sud de Chambléan. Un point d'échanges pourrait se situer au nord de Marville-Moutiers-Brûlé (sa position est prévue à environ 1 000 mètres du raccordement quel que soit le

tracé retenu selon les propos de la DREAL). Selon le plan proposé par la DREAL durant les permanences, on observe que le dispositif d'accès varie en fonction des deux tracés évoqués. Celui du tracé nord passe le long des bois et est moins consommateur de surface agricole et, de surcroît, utilisateur de terre de moins bonne qualité. En revanche, celui du tracé sud est plus consommateur de terre agricole et situé au centre d'une bonne plaine.

Après avoir étudié ce dossier présenté par l'Etat, maître d'ouvrage, et les propositions qui y figurent (exposées dans le paragraphe ci-dessus), **les élus de Marville-Moutiers-Brûlé souhaitent émettre les avis suivant dans le cadre de la concertation en cours :**

- **Considérant que** le tracé par le sud de Chambléan divise et consomme une plaine de bonne qualité d'une part, et d'autre part, que le dispositif d'accès rattaché à ce tracé (plan présenté par la DREAL durant les permanences) s'étend en milieu de plaine sur une surface importante, mais aussi que la courbure du tracé au niveau du raccordement à la RN154 est très accentuée **alors que** le tracé par le nord de Chambléan passe sur une partie plus difficilement exploitable (longeant un bois) et que son dispositif d'accès est beaucoup plus concentré et situé aux abords d'un bois d'une part et d'autre part que la courbure du tracé au niveau de raccordement à la RN154 est beaucoup moins prononcée . **Le Conseil municipal retient le passage du tracé par le nord de Chambléan jusqu'à la vallée de la Blaise.**
- **Considérant que** la 2x2 voies actuelle existe et a déjà été financée par les deniers publics. **Le conseil municipal demande le maintien de la gratuité du tronçon Dreux-Chartres.**
- **Considérant que** le péage entrainera un trafic routier de l'ordre de 6 000 véhicules par jour (contre 3 000 annoncés en 2009/2010) sur la voie de substitution (RD 954) traversant le cœur de village, soit les ¾ du trafic de 1990 (avant la déviation) d'une part, et d'autre part que des travaux d'aménagement paysagers et de voirie ont été réalisés par la commune en 2012 (montant de 275 000 € HT) afin d'effacer le mauvais souvenir du passage de la RN 154 et de valoriser ce lieu de vie (où est le principe de développement durable ?). **Le conseil municipal sollicite un contournement d'environ 800 mètres (déjà étudié par l'équipe municipale) qui permettrait de se raccorder sur le tronçon de l'actuelle RN154 abandonné par le projet autoroutier (voir plan ci-joint).**
- **Considérant que** la création de l'échangeur 2A (au niveau de la RD 26) et de l'échangeur 1D (Marville-Moutiers-Brûlé) ne sont que des hypothèses dans le projet, **le conseil municipal insiste sur la nécessité de réalisation de ces deux ouvrages pour éviter les flux nord-sud d'accessibilité à l'autoroute et au réseau local passant obligatoirement dans les villages de Marville-Moutiers-Brûlé et Boulay-Mivoie.**
- **Considérant qu'un tel projet apportera des nuisances aux habitations les plus proches de l'infrastructure. Le Conseil municipal demande que soient prises toutes les mesures nécessaires pour pallier ces préjudices (murs anti-bruits, aménagement paysagers, etc.).**

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Demande que cet avis soit pris en compte par la DREAL dans le cadre de la concertation en cours, et que les aménagements demandés soient supportés par le concessionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.